

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 9
votants : 44

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. SALLIN par M. GRATS, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : C. CACOUAULT, P. CHASSOT, M. MERMIN, C. MERLOT

Date de convocation :
12 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

Délibération n° c_20240325_rh_40

4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions en vigueur.

Afin de procéder à la mise à jour annuelle du tableau des emplois de la collectivité, après avis du comité social territorial (CST) du 04 mars 2024, il est proposé de prendre en compte les créations et suppressions d'emplois nécessaires au fonctionnement des services approuvées par délibérations, ainsi que les mises à jour constatées entre la création prévisionnelle et le recrutement effectif, les modifications en lien avec les avancements de grade, de temps de travail et les promotions internes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 04 mars 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve le tableau des emplois et des effectifs 2024 – budget principal suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

EMPLOIS FONCTIONNELS

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
DGS	A	1	1	
DGA	A	1	1	
		2	2	

ADMINISTRATIF

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Attaché hors classe	A	1	0	Suppression du poste
Attaché Principal	A	3	3	
Attaché	A	13	18	Ajustements liés aux recrutements réalisés : transformation de poste de cat B en A (chargé des assemblées, référent juridique, directeur financier et de la commande publique, responsable ADS, coordonnateur MJD, responsable adjoint ADS, chargé de mission transport), mise à jour délibération de sept 2023 (création en emploi permanent politiques contractuelles) et transformation de cat A en B (chargé de mission commerce)
Rédacteur Principal 1e classe	B	5	2	Ajustements liés aux recrutements réalisés
Rédacteur Principal 2e classe	B	5	3	Ajustements liés aux recrutements réalisés Avancement de grade 2023
Rédacteur	B	9	9	Ajustements liés au recrutement réalisés
Adj Adm Ppal 1ere classe	C	3	3	Création 2 postes (délibération 25.09.2023) : assistants comptables (avant affectation régies) Ajustements liés aux recrutements réalisés
Adj Adm Ppal 2ème classe	C	1	2	Avancement de grade 2023
Adjoint administratif	C	6	9	Ajustements liés aux recrutements réalisés Création poste transport scolaire et PE (délibération du 25.09.23) Transformation poste accueil TNC en TC (délibération 07.23)
		46	49	

TECHNIQUE

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Ingénieur en chef	A	1	0	Suppression du poste
Ingénieur principal	A	1	2	Ajustement lié au recrutement réalisé
Ingénieur	A	3	3	
Technicien ppal 2ème classe	B	3	2	Ajustement lié au recrutement réalisé
Technicien	B	2	3	+ 1 mise à jour promotion interne (délibération 09.23)
Agent de Maîtrise Ppal	C	3	2	-1 mise à jour promotion interne (délibération 09.23)
Agent de maîtrise	C	3	5	+2 mises à jour promotion interne (délibération 09.23)
Adjoint tech. ppal 1ere classe	C	9	7	- 2 mises à jour promotion interne (délibération 09.23)
Adjoint tech. ppal 2eme classe	C	6	6	
Adjoint technique	C	21	24	+2 mises à jour postes (création chauffeur grue délibération 07.23) + 1 création poste d'adjoint technique déchets verts
		52	54	

ANIMATION

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Adjoint animation ppal 1e cl	C	1	1	
Adjoint animation ppal 2e cl	C	2	2	
Adjoint animation	C	2	2	
		5	5	

SOCIAL

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Agent social principal 1ère classe	C	1	1	
Agent social principal 2ème classe	C	4	5	Ajustement lié au recrutement réalisé
Agent social	C	25	27	Création 2 postes pool de remplacement (délibération 09.23) Transformation 4 postes TNC 50% en TC 100% (délibération 09.23)
		30	33	

MEDICO-SOCIAL

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Puéricultrice hors classe	A	0	1	Avancement de grade 2023
Puéricultrice	A	2	2	Ajustement lié au recrutement réalisé
Infirmier en soins généraux hors classe	A	3	2	Ajustement réalisé au recrutement réalisé
Infirmier en soins généraux	A	0	1	Ajustement réalisé au recrutement réalisé

Infirmier de classe sup	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	12	10	Ajustement lié au recrutement réalisé
Auxiliaire puériculture classe supérieure	B	10	10	
Auxiliaire puériculture classe normale	B	26	26	
		54	53	

RECAPITULATIF (hors postes fonctionnels)	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024
Filière Administrative	46	49
Filière Animation	5	5
Filière Technique	52	54
Filière Sociale	30	33
Filière Médico-social	54	53
TOTAL EFFECTIFS	187	194

EMPLOIS NON PERMANENTS

	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Chargé de projets	7	8	- 1 poste politiques contractuelles (délibération 09.23) + 1 poste chargé de mission mobilité stationnement + 1 poste technicien chargé du suivi des bâtiments et des projets CCG
Apprentis	11	11	

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal – exercices 2024 et suivants – au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT)

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 02/04/2024

Publiée électroniquement le 02/04/2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

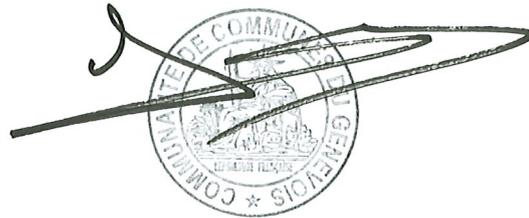
Publié le 02/04/2024

ID : 074-247400690-20240402-C20240325RH40-DE



La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.